Informations de base

2002/2082(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La recherche dans les pays candidats, mesures visant à assurer leur pleine participation au programme cadre **Subject** 3.50.01 Politique et espace européen de la recherche 8.20.17 Industrie, recherche, énergie et élargissement	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	ZIMMERLING Jürgen (PPE-DE)	23/01/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE-DE)	20/06/2002
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
RETT Politique régionale, transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/06/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/10/2002	Vote en commission		Résumé
08/10/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0349/2002	

20/11/2002	Décision du Parlement	T5-0547/2002	Résumé
20/11/2002	Fin de la procédure au Parlement		
29/01/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2082(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/16304

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0349/2002	08/10/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0547/2002 JO C 025 29.01.2004, p. 0026-0181 E	20/11/2002	Résumé

La recherche dans les pays candidats, mesures visant à assurer leur pleine participation au programme cadre

2002/2082(INI) - 20/11/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 528 voix pour, 2 contre et 17 abstentions le rapport d'initiative de M. Jürgen ZIMMERLING (PPE-DE, D) sur la participation intégrale des pays candidats au programme-cadre de recherche, la Plénière s'est largement ralliée à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 8 octobre 2002). Pour l'essentiel, la Plénière incite les pays candidats à élaborer leur propre stratégie de recherche correspondant à leurs besoins en la matière et qu'ils soient aidés sur le plan financier par des aides directes ou par des subventions. La Plénière a également insisté pour que la Commission mette tout en oeuvre pour assurer que les unités de recherche des pays candidats soient dûment informées des nouveaux instruments de recherche et que celles-ci soient traitées sur le même pied que leurs équivalents dans les États membres. Le Parlement estime également que les institutions européennes doivent tirer les leçons de l'expérience acquise de la participation des pays candidats au cinquième programme-cadre et qu'il faut assurer la pleine participation de ces pays au sixième programme-cadre. Il faut notamment poursuivre l'effort de simplification des procédures portant sur la participation des pays candidats aux différents programmes de recherche. Il invite instamment la Commission à prendre en considération les besoins des pays candidats lors de l'élaboration des programmes de travail pour la mise en oeuvre du sixième programme-cadre. Il se félicite, également, que, sur son insistance, des projets spécifiques et ciblés et des actions de coordination puissent être utilisés comme "un escalier vers l'excellence" afin de faciliter l'accès des chercheurs des pays candidats au programme-cadre. Parallèlement, la Plénière souligne la nécessité de disposer d'un point unique d'information tel que CORDIS en vue d'améliorer la publicité donnée aux projets à venir. Elle invite la Commission à encourager l'organisation de "journées d'information" dans les pays candidats et souligne que lorsque ces journées sont organisées à Bruxelles, il faut soigneusement financer la participation des intéressés. Enfin, la Plénière invite la Commission à améliorer les infrastructures de recherche des pays candidats et demande aux États membres d'obtenir une participation adéquate d'experts des pays candidats dans des groupes consultatifs comme par exemple le Groupe européen d'éthique en sciences et nouvelles technologies.